



FONCTIONS
PUBLIQUES



A Monsieur CARRE
Monsieur le Maire Président d'Orléans Métropole
Place de l'Etape
45000 Orléans.

Monsieur le Maire Président,

Nous portons à votre connaissance que les organisations CGT, CFDT, FO, FA déposent un préavis de grève reconductible à compter du mardi 21 mai 2019.

Par ailleurs, nous appelons l'ensemble des agents à se mobiliser en décidant la grève d'une durée de 1h à la journée et de participer à la manifestation qui se déroulera ce même jour à 10 h sur le parvis de la mairie à Orléans.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, FA vous interpellent suite aux mécontentements des agents de catégorie C, de la ville d'Orléans comme de ceux transférés de la Ville d'Orléans à la métropole, suite à la mensualisation de la prime de service.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP, la transformation de cette prime en régime indemnitaire a eu pour conséquence de générer une « année blanche » pour les agents concernés.

Ainsi, puisque cette prime, d'ordinaire versée au titre de l'année N-1 est dorénavant versée au titre de l'année en cours, les agents ont donc perçu, en 2018 la prime de service au titre de l'année 2017 et perçoivent aujourd'hui un régime indemnitaire au titre de l'année 2019.

Or, quid de la somme due au titre de l'année de 2018 ?

Aussi, pour les agents concernés comme pour nous, organisations syndicales, la prime de service au titre de l'année 2018 reste due aux agents présents dans la collectivité en 2018.

Lors de notre dernière rencontre, en date du 29 avril dernier, avec Mme SAUVEGRAIN 1^{ère} Adjoint au personnel, il nous a été précisé que les agents appelés à quitter la collectivité dans les années à venir (retraites, mutation,...) percevraient, d'une part, une partie de la prime mensualisée, proratisée en fonction de leur temps de travail effectué ainsi que, d'autre part, l'intégralité de la prime au titre de l'année 2018.

Cependant, à ce jour, rien ne nous assure de la pérennité d'une telle mesure.

Comment, au gré des changements de municipalité, cette disposition sera-t-elle maintenue pendant les dix, vingt ou trente années qu'il reste à effectuer aux agents concernés ?

C'est pourquoi, les syndicats CGT, CFDT, FO, FA demandent à ce que cette prime soit versée, à l'ensemble des agents sus évoqués, dans les plus brefs délais et non à leur départ de la collectivité.

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition afin de discuter des modalités de versements de cette prime « 2018 ».

Pour la CGT
LEGUISET Adeline

Pour la CFDT
SAGHAAR Bruno

Pour la FO
GALOPIN David

Pour la FA
BOULANT Florent